



DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION
DU PATRIMOINE ARBORE

N° 16/2025

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel
et paysager LPPNP.

Situation	Parcelle N° 9099 à Saint-Cierges
Propriétaires	Braham Sandrine et Anthony
Requérant	Braham Anthony Ch. Champ de la Pierre 10 1410 St-Cierges
Objets concernés	1 bouleau
Motif	Arbre mort
Plantation compensatoire	Pas de compensation, la parcelle étant suffisamment arborée
Date requête	4 novembre 2025

Affichage au pilier public du 21 novembre 2025 au 20 décembre 2025

Thierrens, le 20 novembre 2025

Lundi - mercredi - Jeudi : 8h00 - 11h00
mardi : 8h00 - 11h00 / 14h00 - 19h00

021 905 09 30
bourse@montanaire.ch
www.montanaire.ch

